



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 24 juin 2019 à 19h00

Présidente : Mme Helen Houttuin, présidente

Secrétaire : M. Cédric Divernois, secrétaire

Sont présents : 15 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : 4 excusés

Public : 1

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	et commerciale
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

La présidente ouvre la séance à 19h03, avec les salutations d'usage.

La présidente donne lecture des 3 points suivants :

- a) *Validation de la proclamation de deux conseillers généraux PLR soit MM. Willy Walter et Max Houttuin. Lecture de l'arrêté. La présidente souhaite la bienvenue aux deux conseillers. Applaudissement de l'assemblée.*
- b) *Lecture du courriel du 18.03.2019 de M. Hansjörg Kohler relatif à sa démission au 30 juin 2019 du Conseil général et de toutes les commissions où il a siégé.*
- c) *Lecture du deuxième courrier de M. Hansjörg Kohler mentionnant qu'il sera absent à cette séance pour des raisons indépendantes de sa volonté et nous prie de bien vouloir l'excuser.*

1. Appel

M. Cédric Divernois : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 13 conseillers généraux + la présidente sur 19.

La majorité absolue est de 7.

2. Ordre du jour

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 17.12.2018
4. Nomination du bureau du Conseil général
5. Nominations, en remplacement de Mme C. von Bergen et MM. H. Kohler et A. Lecoultre, démissionnaires :
 - a) deux conseillers (ères) généraux (ales) à la Commission des naturalisation & agrégations.
 - b) d'un (e) conseiller (ère) à :
 - la Commission de l'environnement (CEnv);
 - la Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique (CFSS) ;
 - la Commission de l'urbanisme (CU) ;
 - la Commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit « Le Clos » ;
 - au Conseil d'établissement scolaire communal (CESC).
6. Nomination de deux représentants au Syndicat de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises)
7. Adoption du Regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel, rapport à l'appui
8. Rapports :
 - 8.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2018 à mai 2019
 - 8.2 Rapport de gestion 2018 du SSREDL (Service social régional de l'Entre-deux-Lacs)
 - 8.3 Rapport d'activités 2018-2019 du CAP
9. Lettres et pétitions
10. Motions et propositions
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et questions
13. Divers

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR a relevé au point 5 d : il s'agit de nommer deux conseillers généraux au CESC et non pas un.

M. Y. Rollier (PS) : Le PS souhaite une interruption très courte de cette séance, discussion concernant le point 4 de l'ordre du jour : Nomination du bureau du Conseil général.

La présidente : Interruption acceptée.

La présidente : Reprise de la séance. Arrivée de M. Laurent Krebs, la majorité passe à **8**.

Mme S. Staub (PS) : Au point 2 de l'ordre du jour, nous aimerions intervenir.

M. Y. Rollier (PS) : Nous aimerions un changement au point 4. Etant donné la non présentation des comptes, le groupe socialiste souhaite la nomination du bureau du Conseil général au mois de septembre en même temps que la présentation des comptes.

La présidente : Pose la question à l'assemblée si cette dernière est d'accord de maintenir le bureau actuel jusqu'au mois de septembre ?

La proposition est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

Le parti socialiste est prié de proposer un vice-président en remplacement de M. Hansjörg Kohler.

M. P. Staub (PS) : le parti socialiste propose M. Yves Rollier comme vice-président.

La présidente : On passe au vote, la proposition est approuvée à l'unanimité par l'assemblée.

Mme D. Barraud (PS) : Je voulais juste rajouter que ce n'est pas une « idée » du PS de reporter cette nomination du bureau mais c'est écrit dans le règlement communal que les comptes doivent être acceptés par l'ancien bureau.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec les modifications stipulées ci-dessus.

3. Procès-verbal de la séance du 17.12.2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- Point 9 :
 - Intervention C. Baudet – à rajouter : Certains déplorent le bienfondé **de** cet objet...
 - Intervention J.-L. Décrevel – à modifier : comme une poule aux **œufs** d'or et non pas aux yeux d'or.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Report au mois de septembre (voir modifications ordre du jour).

5. Nominations, en remplacement de Mme C. von Bergen et MM. H. Kohler et A. Lecoultre, démissionnaires :

La présidente ouvre la discussion :

a) deux conseillers (ères) généraux (ales) à la Commission des naturalisations & agrégations

- **M. C. Baudet (PLR)** : le parti propose M. Willy Schärer
- **Mme D. Barraud (PS)** : le parti propose M. Yves Rollier

b) d'un (e) conseiller (ère) général (e) à :

- la Commission de l'environnement (CEnv) ;
M. C. Baudet (PLR) : le parti propose M. Max Houttuin
- la Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique (CFSS) ;
Mme D. Barraud (PS) : le parti propose M. Yves Rollier
- la Commission de l'urbanisme (CU) ;
Mme D. Barraud (PS) : le parti propose M. Marc Correvon
- la Commission ad hoc pour l'étude d'un projet de construction au lieu-dit Le Clos ;
M. C. Baudet (PLR) : Le parti propose M. Willy Walter
Mme D. Barraud (PS) : Le parti propose Mme Gloria Rollier-Dias qui travaille dans un home pour personnes âgées et qui se réjouit de faire partie de cette commission.

La présidente : Nous allons passer au vote :

- ceux qui sont pour la nomination de M. Willy Walter lèvent la main
6 oui
- ceux qui sont pour la nomination de Mme Rollier-Dias lèvent la main
6 oui

La présidente : Egalité – vote à bulletins secrets ? Préparation du vote !
Discussions au sein du PLR : au final M. Willy Walter renonce à se présenter.
La candidature de Mme Rollier-Dias est acceptée à l'unanimité.

- au Conseil d'établissement scolaire communal (CESC) ;

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose M. Max Houttuin au CESC.

Mme D. Barraud (PS) : Ne sachant pas qu'il y avait deux postes, on l'a laissé au PLR.

Toutes les nominations ont été acceptées.

Récapitulatif des nominés :

- CNatAg : MM. Willy Schärer et Yves Rollier
- CEnv : M. Max Houttuin
- CFSS : M. Yves Rollier
- CU : M. Marc Correvon
- CLe Clos : Mme Gloria Rollier-Dias
- CESC : M. Max Houttuin

6. **Nomination de deux représentants au Syndicat de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises)**

La présidente ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le parti propose la candidature de M. Willy Walter.

Mme D. Barraud (PS) : Le parti propose la candidature de M. Pierre Staub.

Les candidatures proposées sont acceptées à l'unanimité.

7. **Adoption du Regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel, rapport à l'appui**

La présidente ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *Suite à un affaiblissement des ressources au niveau de notre arrondissement d'état civil il s'avérait nécessaire de regrouper plusieurs offices, pour finalement être intégré à l'arrondissement de la ville de Neuchâtel.*

Le rapport du CC nous présente les différentes démarches et investigations qui ont finalement aboutie à la solution la plus équilibrée. Il apparait évident que la fonction d'officier d'état civil, qui doit être notamment validée par un brevet fédéral, se complexifie. Notamment de par l'augmentation de la diversité de provenance de notre population.

Fort de ce constat le groupe PLR soutient, à l'unanimité l'arrêté proposé, en souhaitant toutefois que financièrement l'équilibre promis dans le rapport soit effectivement maintenu. Merci de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : *Nous pouvons constater qu'une fois de plus, nous sommes face à un problème de fusion des services, de concentration des prestations à la personne et de déplacements plus fréquents et plus distants, des gens, pour se rendre dans ces différents lieux. Un exemple flagrant : la poste. Malheureusement, il me semble que nous ne pouvons pas y échapper. Nous étions acquis à la cause pour la fusion des communes ce qui implique forcément une fusion des services. Pour cette raison, le groupe socialiste accepte cet arrêté concernant le regroupement des arrondissements d'état civil.*

M. A. Messerli (CF) : *La commission financière a pris connaissance du rapport du CC relatif au regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel. Ce rapport documente bien la situation et conforte que le projet d'un regroupement est la seule voie réaliste.*

Cependant, une analyse des tableaux présentant la situation actuelle et future montre que notre commune va subir une augmentation conséquente pour ce service. La commission financière déplore une nouvelle fois que les économies d'échelle lors de regroupement ne sont pas au rendez-vous.

L'exemple du service du feu démontre bien que lors de centralisation, non seulement les coûts explosent, mais aussi, que les décisions nous échappent.

Ce fonctionnement semble inéluctable. Au lieu de renforcer les synergies, de porter une réflexion sérieuse sur les économies possibles, d'augmenter l'efficacité du service, la nouvelle autorité profite souvent de ces changements pour spécialiser les fonctions, ouvrir de nouveaux postes, augmenter les surfaces à disposition, acquérir du matériel luxueux, etc. Bref, on constate une augmentation permanente des coûts. On donne tacitement la permission de dépenser plus.

Pourquoi ne pas stipuler, lors de la rédaction d'une nouvelle convention, que les charges 2017 seront la référence et qu'elles devront rester stables ou au pire, indexées au coût de la vie.

Vu l'urgence et malgré cette situation insatisfaisante, la CF vous propose de soutenir l'arrêté.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. Rapports :

8.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2018 à mai 2019

8.2 Rapport de gestion 2018 du SSREDL (Service social régional de l'Entre-deux-Lacs)

8.3 Rapport de gestion et d'activités 2017-2018 du CAP

Mme S. Staub (PS) : *En tant que secrétaire du Bureau du CAP et afin de compléter le rapport du Centre des jeunes et vous tenir au courant des dernières activités et projets du CAP, voici quelques informations.*

Ce mois, les animateurs, en plus des jours d'accueil les mercredis et les vendredis, organisent une présence à midi, au C2T, proposant des activités ludiques et des échanges avec les jeunes entre midi et 14h, tous les 15 jours. Ainsi, les jeunes ne sont pas laissés à eux même et bénéficieront d'un cadre éducatif de qualité.

La direction du C2T est un partenaire précieux, car ainsi, les élèves des quatre communes peuvent être approchés et aidés, si nécessaire.

Le mercredi 12 juin, le CAP s'est déplacé à Cornaux, pour aller à la rencontre des jeunes.

Les habitués du mercredi, qui se retrouvaient en général au Landeron, se sont déplacés à Cornaux, pour participer à des jeux organisés à l'extérieur sur notre terrain de sport, près de l'école. L'appartenance au Centre devient de plus en plus concrète.

Lors de Festineuch, la « Crique » est un endroit réservé aux jeunes de tout le canton, un coin détente, sous forme de permanence, où ils ont pu se rendre en cas de besoin. Ils ont même pu acquérir des billets à 20frs, en s'engageant par une charte à respecter des attitudes responsables.

Le 22 juin, « Sport Night » est une autre activité organisée par nos animateurs en partenariat avec le C2T, dans les salles de celui-ci. Plusieurs tournois seront organisés.

Les 25 et 26 juin, dans le cadre d'une semaine de sensibilisation, 5-6 classes de 10H passeront au CAP pour comprendre la possibilité d'être des acteurs-citoyens.

Même un projet participatif pour le réaménagement des alentours du C2T, est en cours de réalisation, avec différents acteurs : les élèves, les professeurs à options et les animateurs. Des projets seront discutés et qui sait, peut-être réalisés.

Je m'arrêterai là, car l'enthousiasme des jeunes et des animateurs fait plaisir à voir. Le centre revit de ses cendres, nous en sommes fiers.

Pour terminer, les jeunes ont décidé d'organiser une soirée pour l'inauguration du Centre, le 28 juin. Effectivement, la date est déjà très prisée, mais avant les vacances qui approchent, le laps de temps était restreint et les jeunes tellement enthousiasmés d'organiser cette rencontre avant les vacances, nous avons accepté cette date, même si celle-ci n'est pas idéale.

Nous espérons que malgré tout, chacun d'entre vous, qui est invité personnellement, trouvera un instant, pour venir boire et grignoter un petit quelque chose au CAP, en toute convivialité. Merci de votre écoute et de votre soutien au CAP qui comme vous pouvez le voir est très dynamique et en bonne santé.

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. Motions et propositions

Néant.

11. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) :

Environnement :

Reçu courriel d'excuses de Varo pour les 20 et 21 juin concernant des émanations de pétrole qui ont pu effectivement déranger la population mais pas de pollution dans le sol.

Structure d'accueil :

La responsable actuelle a donné sa démission pour fin juillet, car elle ne suivra pas la formation de directrice comme elle s'était engagée à la faire lors de la signature de son contrat afin que notre structure réponde aux normes cantonales en vigueur. Le poste est à repourvoir et le Conseil communal fait le nécessaire afin de trouver une directrice reconnue par le Canton, mais malheureusement cela s'avère plus complexe qu'il n'y paraît.

Le Conseil communal a mis en place un nouveau formulaire demandant aux employeurs des parents d'enfants placés dans notre structure d'attester leur temps de travail. Ce document premier dans le Canton et validé par le service concerné, a permis dans un premier temps de libérer de la place (donc à ce jour pas de liste d'attente).

Pour rappel, nous pouvons accueillir 30 enfants en journée et 40 le midi. De plus, financièrement la mise en place de document représente une économie de plus de 20'000 fr. pour la Commune ... Cette nouvelle procédure d'admission a été mise en place suite au fait que la direction de la structure avait constaté que des parents ne travaillaient pas ou moins qu'annoncé. A savoir qu'une structure parascolaire est prévue pour les parents qui travaillent et est subventionnée à près de 40 % par la Commune, 35 % par le Canton et 25% par les parents en fonction de leur revenu avant imposition.

Aménagement du territoire

***PAL :** les ateliers ont bien été suivis par la population par une cinquantaine de personnes et non vingt comme écrit dans le journal local. La population s'est exprimée sur différents sujets, parfois hors contexte, mais cela a permis au Conseil communal d'analyser leurs remarques et d'en prendre bonne note pour la suite de certains travaux. La commission PAL va pouvoir prochainement entrer dans le vif du sujet après que le Conseil communal vous ait présenté une demande de crédit pour l'attribution d'un bureau d'urbanisme.*

***Le Clos :** Nous sommes toujours en attente depuis novembre d'une décision du Canton sur le nombre d'appartements retenus pour Cornaux. Mais cela ne nous empêche pas de faire avancer le projet puisqu'à ce jour 4 promoteurs se sont annoncés et l'un d'entre eux nous fera d'ici la fin de l'été une proposition officielle qui sera étudiée par le Conseil communal et présentée à la commission ad'hoc dit Le Clos.*

Toujours en attente d'une décision du Tribunal cantonal concernant le recours de la dernière opposition pour le projet Marais-aux-Chevaux.

Prochainement, des places d'évitement vont être réalisées le long de la route des Longins selon le crédit voté par votre autorité en octobre 2014 pour le projet La Résidence des Vignes projet de 15 appartements en PPE.

Transports :

- *Prochainement une station de « Neuchâtel Roule » va être installée sur le parking des Vergers avec au départ 3 vélos et ensuite il est prévu d'atteindre les 10 vélos. Cette station ne peut pas se situer dans les alentours de la gare car il y a monopole des CFF qui ont leur propre concept.*
- *Malgré notre insistance auprès : de la région, du service des Transports et du Conseil d'Etat actuellement aucune ligne de bus ne verra le jour entre Cornaux et Saint-Blaise.*
- *Par contre, comme relevé par certains participants lors des ateliers PAL et relayé au Conseil d'Etat, le tracé pour les vélos entre Cornaux et Saint-Blaise, jugé dangereux, fera l'objet d'une étude par le Canton cet été encore.*

M. M. Clottu (CC) :**Démolition de la passerelle**

Lors de la séance du 5 novembre 2018, nous vous avons présenté une demande de crédit en vue de la démolition de la passerelle piétonne du Chemin des Etroits-Place de parcs carrefour des Etroits. Votre autorité, lors du vote, a refusé l'entrée en matière de ladite demande de crédit. Fort de votre position, nous avons informé les CFF de celle-ci et nous avons, à nouveau, négocié les coûts. Une dernière séance s'est tenue, en présence des représentants de l'Etat et des CFF. Il est ressorti des discussions, notamment, suite à l'intervention des représentants de l'Etat, et peut-être de certaines correspondances, que la suppression de la passerelle allait engendrer des frais supplémentaires pour la commune en vue de la réalisation de la mobilité douce, à savoir que l'Etat demande que l'on aménage un trottoir à la place de la passerelle du côté de l'immeuble Etroits 12-14.

Ces frais supplémentaires s'élèvent à env. CHF 70'000.00. Pour permettre aux CFF d'aller de l'avant dans ce projet, et afin de leur éviter une opposition de notre part lors de la mise à l'enquête publique, nous avons décidé de la suppression de la passerelle, ainsi cela leur permettait d'avancer dans le dossier définitif. En ce qui concerne les coûts, nous avons mis en avant le fait que le CC avait une certaine compétence financière, de ce fait la décision pouvait être très rapide. Nous avons alors proposé une prise en charge de CHF 25'000.00 pour la démolition et l'évacuation de la passerelle, les CFF ont accepté de réduire la contribution financière de la commune à un montant forfaitaire de CHF 25'000.00. Quant à la problématique de la mobilité douce, celle-ci sera examinée le moment venu. Merci de prendre acte de la décision du CC.

Travaux du PGEE

J'informe les Commissions de sécurité et de l'urbanisme qu'elles seront convoquées, dès la rentrée scolaire, pour la présentation du nouveau projet de carrefour du Temple lié aux travaux du PGEE.

Travaux de réfection – route de la Ronde-Fin et ponceau

Présentation et explications de quelques vues relatives aux travaux de réfection de la route de la Ronde-Fin et du ponceau.

Malgré, ces quelques surprises survenues lors des travaux, les coûts sont respectés. Nous allons attendre l'automne pour finaliser la couche de bitume sur la route.

12. Interpellations et questions

M. J.-M. Cantin (CC) : Lors du dernier CG du mois de décembre, le CC a été interpellé concernant le projet « Fresque » sur le mur de l'Espace ta'tou. Le CC vous répond comme suit :

- ***Volonté populaire***

Le CC ne peut pas exprimer l'opinion des citoyens de Cornaux sur ce point, par le fait que les habitants de notre commune ne peuvent être unanimes sur ce dossier. Lors des demandes d'autorisation de particulier qui souhaitent modifier les couleurs de leur bâtiment, ils en font la demande d'autorisation à la Commune et la Commission

d'urbanisme se prononce à titre consultatif sur le dossier et les propositions. La décision finale d'octroyer l'autorisation en revient à l'exécutif communal.

➤ **Don**

Le CC ne considère pas le fait que des citoyens et des entreprises se cotisent pour financer l'œuvre qui est proposée comme étant un don à la commune. En fait, lors des rencontres préalables avec les représentants des promoteurs, il a toujours été mentionné que la commune ne participerait pas financièrement à ce projet, mais ne ferait que mettre le mur à disposition. Le coût financier devait être trouvé avant toute autre démarche.

➤ **Impact de la grandeur de l'œuvre**

A ce jour, la grandeur finale de l'œuvre n'a pas été définie avec précision. Une discussion doit encore avoir lieu sur la grandeur finale, et le CC envisage une œuvre dont le visuel soit moins impactant que ce qui a été présenté dans les médias à ce jour.

➤ **Coût d'entretien à futur**

Le CC n'a pas abordé ce point très précisément avec les promoteurs du dossier. Cela sera le cas lors des prochaines discussions qui devront avoir lieu avant la réalisation du projet.

➤ **Décision préalable de non œuvre**

Suite à la construction, il y a eu un projet d'œuvre d'art sur le mur en question. Ce projet n'a pas abouti pour diverses raisons, dont l'une était un coût trop élevé de la part du réalisateur.

Lors des rencontres que le CC a eues avec les personnes pilotant le projet, il a toujours été mentionné qu'ils devaient trouver le financement en totalité et que la commune ne s'engageait que dans le cas de mettre le mur à disposition.

Il faut relever que la législation cantonale impose lors de travaux de rénovation ou de construction nouvelle, une part qui est dévolue à la culture, ceci sous forme d'une sculpture ou d'œuvre picturale ou autre.

Dans le cas du projet de Cornaux, l'œuvre représente une construction antique qui a existé à Cornaux, quoi de plus intéressant pour notre jeunesse que de voir ce qui a existé à Cornaux et qui parle du passé de notre commune.

M. C. Divernois (PLR) : Suite à la suppression de la subvention à la piscine du Landeron, il a été dit et diffusé que les habitants de la commune de Cornaux pouvaient passer à l'administration pour avoir un remboursement relatif au rabais accordé sur l'abonnement de saison. Qu'en est-il ? Je regrette qu'aucune information n'ait été diffusée par la commune à ce sujet !

Mme I. Weber (CC) : Nous avons signé aujourd'hui deux ou trois formulaires accordant le rabais, donc les gens sont au courant. Pour votre information, les responsables de la piscine du Landeron en ont même informé les personnes lors de l'achat de l'abonnement de saison.

M. C. Divernois (PLR) : Les employés de la piscine savaient à peu près que les personnes pouvaient obtenir un rabais mais ils n'avaient pas d'autres informations. Ce serait bien de mettre cette information dans le Bulcom dès avril lors du début de la vente des abonnements de saison.

Mme I. Weber (CC) : On fera mieux les prochaines années et nous diffuserons cette information dans le Bulcom et l'Info'Cornaux.

M. L. Krebs (PLR) : Je reviens sur le ponceau. Nous avons remarqué, lors du fameux week-end où il est tombé de la pluie en abondance que l'eau s'écoulait bien au niveau du ponceau mais les barrages des castors faisaient obstruction. Nous avons investi pour la réfection du ponceau et deux barrages à castors que nous n'osons pas démonter l'obstruent, que faire ? Nous avons pris contact avec le garde-chasse afin de l'en informer. Il a dit qu'il passerait pour constater ces deux barrages. Va-t-il passé ?

Mme D. Barraud (PS) : C'est un problème de circulation qui me préoccupe comme la plupart des personnes habitant Sur-le-Peu. La sortie sur le chemin des Chênes est dangereuse, un miroir nous rassure quant à la circulation venant des Jardils ou de l'Esplanade, par contre, il faut s'avancer au milieu de la route pour voir ce qui vient du bas de la rue des Chênes. Un deuxième miroir avait été posé et a donné entière satisfaction durant de nombreuses années.

Pourquoi l'avoir enlevé ? Je prie le CC de revoir ce point de la circulation avant qu'il n'y ait de la casse ou un accident.

M. Olaf Makaci (CC) : J'en prendre note et vous redonnerons des nouvelles.

M. A. Messerli (PLR) : Je remercie le CC pour les réponses relatives à la fresque. Cependant, deux points sont à clarifier : 1) la CU n'a jamais été consultée sur ce projet – 2) la fresque a toujours été présentée sur toute la surface.

Je trouve que ce n'est pas tout à fait correct par rapport aux investisseurs si la grandeur de la fresque change.

13. **Divers**

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je voulais revenir sur le rapport que j'ai fait sur l'adoption du regroupement des états civils. J'ai mentionné que l'on nous avait promis l'équilibre financier, j'ai repris cela dans le rapport. Ceci a été particulièrement démenti par mon collègue de la CF et je suis un peu désolé d'avoir été trop optimiste.

M. C. Baudet (PLR) : Certains membres du PLR relèvent une utilisation inappropriée des adresses email des conseillers généraux dans certaines communications de la commune. Ainsi, nous aimerions que nos adresses privées soient utilisées en « copie cachée » dans les différents courriels.

M. C. Divernois (PLR) : Le CG est cordialement invité à la Fête scolaire ce vendredi 28.06.2019 dès 18h30 à Cornaux.

M. I. Weber (CC) : Pour votre information, ce jeudi nous avons l'inauguration des « Boîtes à livres », à l'emplacement dévolu (couvert à gravier), rue des Fontaines. Les enfants de l'école y participeront, la Commission de l'environnement, la fondation Corbonetche, la SDC et la population est cordialement invitée.

Vous avez vu dans la presse que le CC a décidé de modifier la Fête du 1^{er} août.

Le CC organise un brunch, le 1^{er} août, à partir de 10h00. La population est invitée sur inscription, une modique somme de CHF 8.00/personne sera perçue pour le brunch, pour les enfants jusqu'à 14 ans le brunch est gratuit. Des animations sont également prévues pour ces derniers.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 20h17.

Cornaux, le 24.06.2019
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Helen Houttuin

Cédric Divernois